



Refus du droit de préemption

Par **costobalt**, le **12/05/2010** à **16:57**

Bonjour,

Suite à un compromis de vente la mairie exerce son droit de préemption mais je ne souhaite plus vendre mon bien à qui que se soit pour raisons personnelles. L'avis de préemption de la mairie annule la promesse de vente précédente et la mairie me propose la même somme. Suis-je en droit de refuser de vendre à la mairie et de rester propriétaire ?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement.